

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008  
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation,  
LUDOVIC LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-2-4  
Séance du vendredi 4 juillet 2008

### Association GEbosse Demande de soutien financier

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2008/I-2°/02 du 14 décembre 2007 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association GEbosse au titre de l'exercice 2008,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F024, Enveloppe 61805, Chapitre 65, Nature 6574, Fonction 90 du budget départemental.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER